

Décision n° 2017/04-08
relative à la demande de l'École d'ingénieurs de Purpan
(El Purpan)
de délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

École d'ingénieurs de Purpan

Nom de marque / nom d'usage : Purpan

Sigle : El Purpan

Ecole privée - Association - 1901

sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture – Qualification EESPIG

Académie : Toulouse

Site : Toulouse (31000)

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des habilitations précédentes

Décision n° 2011/04-05

Objet

Dossier A : renouvellement de l'accréditation, à compter de 2017, du titre d'ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs de Purpan en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs de Purpan,
- Vu le rapport établi par Noël BOUFFARD (membre de la CTI, rapporteur principal), Nathalie CAYOT (membre de la CTI), François HASCOET (expert), Barry O'CONNOR (expert international), Nicolas MATUSIAK (expert élève ingénieur) et présenté lors de la séance plénière du 11 avril 2017,
- Entendu Monsieur Michel ROUX, directeur de l'École d'ingénieurs de Purpan,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'École d'ingénieurs de Purpan (El Purpan) est un établissement privé, créé en 1919 par un groupe d'agriculteurs de la région toulousaine en vue de la formation technique, humaine et religieuse de responsables d'exploitations agricoles de la région. L'école est associée à l'INP de Toulouse.

Constituée depuis 1948 en association sans but lucratif loi 1901 sous le nom d'association d'enseignement agricole de Purpan (AEAP), elle est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur par la Commission des titres d'ingénieur depuis 1964 et exerce, au titre de la loi Rocard de 1984, une mission de service public dans les domaines de la formation, de la recherche, de la coopération internationale et du transfert.

L'El Purpan s'est d'abord appelée École supérieure d'agriculture de Purpan (ESAP) avant d'adopter sa dénomination actuelle, en date du 7 avril 2006.

L'EI Purpan délivre une formation d'ingénieurs en cinq ans, dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, avec un recrutement majoritaire après Bac SVT (Sciences de la vie et de la terre). Elle est l'une des six écoles d'ingénieurs recrutant après le baccalauréat parmi la quinzaine d'écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère de l'agriculture.

À la rentrée 2016, l'EI Purpan accueillait 969 élèves ingénieurs, répartis sur les cinq années. La promotion 2016 compte 184 diplômés (dont un diplômé par la VAE) ; 29 diplômés ont effectué une année sous contrat de professionnalisation. La typologie des recrutements (218 bacheliers sur 246 recrutements en 2015, dont 145 jeunes femmes) conduit à décrire l'EI Purpan comme une école féminine à environ 60%, recrutant ses élèves à plus de 50% dans le grand Sud-Ouest, comportant environ 30% de boursiers et en moyenne 25% d'élèves originaires du monde agricole.

Installée sur un site de plus de 40ha, l'école est au sein d'un ensemble regroupant l'INRA, l'école vétérinaire, le CHU de Purpan, la MSA, la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne et à 15 minutes de l'Université Fédérale de Toulouse et de l'INPT.

L'école affiche l'objectif d'être présente sur un ensemble de formations couvrant le champ licence-master-doctorat et pratiquant les différentes modalités de formation (initiale, alternance, continue) qui va de la licence à la formation d'ingénieur avec mastères spécialisés en particulier pour les étudiants étrangers (28 étudiants recrutés en 2015).

L'EI Purpan développe une stratégie forte de réseaux par ses accords de partenariats dans les domaines de la recherche, de l'innovation, les entreprises, l'international et avec les autres établissements de formation.

Caractéristiques globales

L'école dispose de 71 enseignants-chercheurs et cadres (61 en équivalent temps plein), dont 41 sont titulaires d'un doctorat, dont 8 d'une habilitation à diriger des recherches. Compte tenu du nombre d'élèves accueillis, on dénombre un enseignant permanent pour 15 élèves.

Les personnels administratifs et techniques sont au nombre de 50 (27 administratifs, 9 techniciens, 1 ingénieur recherche et 13 personnels support).

Les heures encadrées sont assurées à 75% en interne et 25% en externe.

L'école est propriétaire de 24400 m² SHON dont 6000 m² pour l'enseignement. Outre leur fonctionnalité, ces locaux offrent de bonnes conditions de vie aux élèves, y compris en termes d'accessibilité, de résidences et d'équipements sportifs.

Le Domaine de Lamothe, site de l'exploitation agricole de PURPAN, constitue un lieu allant de la recherche fondamentale au troupeau réel et à la pédagogie (vaches laitières, poules, agriculture de précision, expérimentation en grandes cultures à faibles niveaux d'intrants).

Le budget 2016 de l'EI Purpan est de 13,4M€ avec un coût de revient annuel moyen de formation par étudiant de 13,6k€.

L'inscription annuelle 2016-2017 par élève est de 5 600€ (payée par tous les élèves, dont 40% sont boursiers).

Évolution de l'institution

L'EI Purpan s'est engagée au courant de l'année 2010 dans une démarche de contractualisation pluriannuelle avec le ministère chargé de l'agriculture. Elle avait alors signé une convention de rattachement à l'Institut national polytechnique de Toulouse. En 2015, l'EI Purpan a fait évoluer sa convention avec l'INPT en devenant école associée : par cette présence aux côtés de l'INPT, l'École est membre de la ComUE et participe à son fonctionnement, à ses réflexions et aux projets qu'elle lance.

La précédente habilitation était assortie de recommandations, dont les principales concernaient la poursuite de la veille stratégique sur le positionnement de l'école vis-à-vis des autres écoles sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, la réponse aux attentes des élèves en matière de formation sur les aspects environnementaux, la qualité du recrutement en élargissant le périmètre d'origine géographique des élèves, la mise en conformité de la délivrance des crédits ECTS avec les préconisations du processus de Bologne, la poursuite du renforcement de la recherche, notamment en recrutant des enseignants-chercheurs dans les thèmes stratégiques de l'école, la poursuite de l'ouverture internationale en développant la mobilité internationale entrante et en favorisant les échanges double flux, le renforcement de la lisibilité et l'amélioration du rythme des 4ème et 5ème années pour faciliter la mobilité étudiante.

Ces recommandations ont été suivies, mais la mise en œuvre du système européen est à améliorer.

En matière de recherche, l'école a réalisé des progrès notables grâce aux responsabilités prises par ses personnels dans les laboratoires de recherche, aux recrutements d'enseignants-chercheurs, à la participation aux appels d'offres INP, au nombre de personnels HDR et à la quantité de publication de rang A (35 en 2016).

Formation

Mots clés de la formation définis par l'école

Sciences du vivant, Agriculture, Agroalimentaire, Marketing, Management

La formation d'ingénieurs est un cursus en cinq ans, dans les domaines des sciences du vivant, de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les trois premières années sont consacrées plus spécifiquement aux disciplines scientifiques et techniques. Les deux dernières années permettent d'approfondir les outils de gestion et de management, et sont l'occasion pour les étudiants de partir à l'étranger, de choisir une dominante d'approfondissement, de réaliser leur stage long et de rédiger leur mémoire de fin d'études.

Cette formation délivrée sous statut d'étudiant est destinée à des jeunes désirant travailler dans les domaines très variés autour de l'agriculture, l'agroalimentaire, l'agro-économie, l'agro-distribution, le marketing, l'environnement dans des fonctions d'ingénieur R&D, de consultant, d'ingénieur de production ou d'exploitation, d'ingénieur chargé d'études, etc. Ce diplôme est accessible par la voie de la formation continue et de la VAE.

C'est un cursus d'ingénieur généraliste comportant de nombreux stages et proposant plusieurs types de parcours (dont des parcours métiers en alternance sous statut étudiant) et plusieurs possibilités de cursus bi-diplômants en France et à l'international.

Le cursus présente quelques traits spécifiques : en dernière année, le stage long est effectué pendant le semestre 9 ; l'apprentissage de deux langues vivantes est obligatoire ; la personnalisation des cursus est importante. Cependant, la semestrialisation n'est pas totale et la capitalisation des ECTS n'est pas en place.

En 2015, le taux d'emploi à 6 mois est de 83% (58, 4% de CDI et 28,7% de CDD) et le salaire brut annuel des débutants de 28k€.

Synthèse de l'évaluation

La CTI note les **points forts** suivants :

- Équipements et moyens adaptés aux missions
- Patrimoine foncier
- Exposition à l'international
- Développement et qualité de la recherche dans le cadre de l'ancrage régional
- Démarche qualité bien pilotée
- Entrepreneuriat et innovation
- Partenariat avec les entreprises
- Accompagnement et suivi des élèves
- Amélioration de la qualité des recrutements
- Préparation à l'emploi
- Placement des nouveaux diplômés

Et les **points faibles** suivants :

- Absence de représentants des étudiants ou des personnels au Conseil d'administration
- Intégration des étudiants internationaux en formation
- Lisibilité des parcours
- Manque de conformité de la maquette pédagogique et du règlement intérieur avec le référentiel de la CTI, en ce qui concerne les dispositions issues du processus de Bologne
- Restauration pour les étudiants
- Niveau de rémunération et positionnement des professionnels à la sortie de l'école
- Suivi des carrières des anciens
- Interactions locales avec les autres écoles d'ingénieurs, notamment au sein de l'INP

En conséquence, la Commission des titres d'ingénieur décide de renouveler, pour la durée maximale de 5 ans à compter du 1er septembre 2017, l'accréditation de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan »
en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Cette décision s'accompagne d'une **injonction** portant la mise en conformité du règlement des études avec le référentiel de la CTI en ce qui concerne les dispositions issues du processus de Bologne (attribution des ECTS, capitalisation, répartition semestrielle, moyenne) et les conditions d'accès à la césure.

Le plan d'actions menant à ces mises en conformité est à transmettre pour le 15 septembre 2017, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du MENESR, en charge du greffe de la CTI.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Élargir le conseil d'administration à une représentation d'étudiants et de personnels
- Faciliter les échanges entre les élèves internationaux et les élèves français sur le campus et favoriser la multi culturalité

- Poursuivre l'observation de l'emploi des diplômés
- Développer pour les étudiants et les enseignants les interactions avec les autres écoles d'ingénieurs du site toulousain

L'établissement adressera pour le 15 septembre 2017, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du MESRI en charge du greffe de la CTI, une note détaillée :

- 1) Sur l'organisation pédagogique accompagnant la mise en place des contrats de professionnalisation
- 2) sur le dispositif de stages longs des élèves sous statut d'étudiant (clarté des conventions de stage pour les étudiants, cohérence avec la semestrialisation académique, évaluation des compétences et attribution des crédits)
- 3) une analyse comparée des bénéfices des deux dispositifs

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – au diplôme suivant :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan »

Dans le cadre du passage progressif au calendrier périodique quinquennal, la CTI a décidé d'organiser un audit périodique anticipé des établissements de l'académie de Toulouse, en 2019-2020. Cet audit périodique sera simplifié.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 11 avril 2017.

Membres participant aux débats :

Mesdames et Messieurs Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Nathalie CAYOT, Hervé COPPIER, Florence DUFOUR, Agnès FABRE, Olivier GENDRY, Gabriel HENRIST, Sandrine JAVELAUD, Anne-Marie JOLLY, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Laurent MAHIEU, Joël MOREAU, Marc PEYRADE, Pascal RAY, Georges SANTINI, Jacques SCHWARTZENTRUBER.

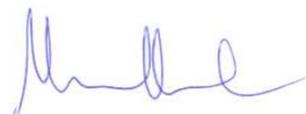
Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 mai 2017.



Le président
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal
Noël BOUFFARD